



ÇA COMMENCE MAL...

# ADEQUAT

## Association de Défense du Quartier de Toga

asso.adequat@orange.fr

LES CITOYENS ONT DES DROITS, NOS ELUS ONT  
DES DEVOIRS....

## La route Toga-Sainte Lucie

*...Des préliminaires qui laissent présager le traitement que risque de subir notre quartier...*

La mairie de Ville di Pietrabugno a débuté les travaux d'études géotechniques dans le ruisseau de Toga, concernant la future route Sainte Lucie Toga, en amont de la fontaine Bertrand.

Et ceux-ci ont été entrepris sans le moindre ménagement pour l'environnement immédiat.

Les ruisseaux diversifient les paysages, ils constituent des points d'intérêt, notamment sur les parcours des chemins de randonnée. L'entretien de leurs abords est important en terme de découverte

**En milieu urbain ils peuvent être la base d'une politique d'espaces publics**, leur présence doit être considérée comme un atout et non comme un inconvénient.



### Busage sauvage...

Selon les articles L214-3 et L432-3 du Code de l'Environnement, tout franchissement de cours d'eau doit faire l'objet d'une déclaration d'intention auprès du service départemental chargé de la police de l'eau qui oriente la procédure selon l'impact sur le milieu (déclaration ou autorisation).



Où est passé le ruisseau ?

Mobilisons nous dès aujourd'hui pour empêcher le gachis cumulé de notre environnement et de l'argent public !!!

Créer des liens forts entre les hameaux de montagne et les quartiers de bord de mer ne peut se faire par le bitume et l'urbanisation à outrance.

La dernière « coulée verte » de notre commune se doit d'être protégée et prise en charge par tous.

**Elle est notre patrimoine et celui de nos enfants.**

Efforçons nous de le faire respecter.

## Pour qui la route ?

Et tout ceci nous amène naturellement à la question : quel est l'intérêt d'une telle route pour la commune en général et le quartier en particulier ?

L'accès à Ville se fait indifféremment aujourd'hui, par la route de Ville, avec une variante par Casevecchie, par Pietranera, par Miomo et par la route basse de Cardo. Sans compter que la route de Ville, est, elle, également accessible par le Fango.

La commune compte 3400 habitants, répartis pour leur plus grande majorité autour d'axes comme la D80 : Palagaccio, Minelli, Toga., la route de Bastia à Sainte Lucie. Deux quartiers font exception, car enclavés, la Cité Comte et le Quartier Bertrand.



### QUEL GACHIS !!!

La présence de ruisseau est une chance pour la ville en terme de paysage, ils peuvent être le support d'opérations de création d'espaces publics.

Dès lors où est l'opportunité de ce chantier dont la valeur avant études est estimée hors TVA à 4 000 000.00 euros !?

Ne serait il pas plus judicieux d'utiliser cet argent pour rénover et mettre aux normes les structures existantes? Du haut du Quartier Bertrand jusqu'au Casino, il est pratiquement

impossible d'utiliser les trottoirs. Une véritable expédition lorsque l'on utilise une poussette et cela relève de l'exploit si l'on tient un enfant par la main... Quand aux personnes en fauteuil roulant, pas une seule portion de

trottoir ne leur est accessible !!!! Je vous laisse imaginer le danger d'une circulation multipliée par x !!!

### Même les travaux récents sont inadaptés !!!



Oups !..ça coince...



# Unissons nous et signons la pétition d'opposition à la route Toga- Sainte Lucie !

## Pétition d'opposition à la création de la route reliant le quartier de Toga à la route de Sainte-Lucie

### Résumé et circonstances de la pétition :

**Considérant que** la création de la route reliant le quartier de Toga à la route Sainte-Lucie a, d'après l'Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal de la commune de Ville-di-Pietrabugno, séance du 4 juillet 2012, pour but de « passer du littoral aux zones collinaires et aux hameaux supérieurs » ;

**Considérant que** les zones collinaires et les hameaux supérieurs sont desservis par la route Sainte-Lucie et la Route Départementale n°31 ;

**Considérant que** l'essentiel du trafic « utile » à partir des hameaux supérieurs et des zones collinaires de la commune est dirigé vers les quartiers du Fango et de l'Annonciade par le réseau existant (cité ci-dessus) qui dessert le cœur administratif et vital de l'agglomération, à savoir : Préfecture, Conseil Général, CPAM, CAF, DDASS, Collèges, Lycée Giocante de Casabianca, Centre Commercial, Etablissement de soins de

pointe, Gare Ferroviaire, lignes de bus pour l'aéroport, lignes de bus la plaine orientale, lignes de bus pour le Cap Corse, les bureaux de la CTC, le Centre des Impôts, les bureaux de EDF, la halte-garderie de l'annonciade, etc... ; **Considérant que** le trafic automobile sur les routes existantes est extrêmement clairsemé et donc ne justifie pas la création d'une nouvelle voie de désengorgement ;

**Considérant que** les hameaux supérieurs et la zone littoral de la commune disposent chacun de leur propre établissement primaire avec cantine et garderie ;

**Considérant qu'il** n'existe globalement aucune complémentarité en terme d'équipement entre les hameaux supérieurs et le quartier de Toga (mairie dans les hameaux supérieurs et mairie annexe à Toga, école Pierre Toussaint BRACCINI dans les hameaux supérieurs et école Kallisté à Toga) ;

**Considérant qu'en** termes d'impact, ce projet contribuera à détruire la jolie coulée verte de Toga, un des derniers poumons de la région bastiaise ;

**Considérant que** ce projet marquera l'extinction dans le secteur de la tortue d'Hermann dont la présence de tout temps attestée par les anciens est effective encore à l'heure actuelle. Nous rappelons que la recherche de la tortue d'Hermann lors d'étude d'impact doit impérativement suivre un protocole d'inventaire très strict ;

**Considérant que** le franchissement du ruisseau Bertrand amènera à la destruction de la fontaine Bertrand qui est la seule alimentation du ruisseau en eau en période estivale. Ceci impliquera une catastrophe écologique pour toutes les espèces (faune et flore) présente actuellement dans le ruisseau : truite fario (espèce endémique), rainette verte, grenouille verte, salamandre tachetée, anguilles, fougères etc... ;

**Considérant que** ce projet accentuera gravement, au regard de la nature du terrain, le phénomène

d'imperméabilisation des sols et de ravinements. Il conviendra de prévoir l'aménagement de bassins de rétentions avec les nombreuses contraintes que cela comporte et le risque sanitaire généré par les eaux stagnantes avec la prolifération du moustique tigre porteur de maladies graves ;

**Considérant** le risque sanitaire représenté par la présence d'amiante sur la majeure partie du tracé ;

**Considérant que** l'argent public sera dépensé à hauteur de plusieurs millions d'euros pour une route de 1km900 à forte déclivité alors que la route existante (Route de Sainte-Lucie) fait 1km200 de long ;

**Considérant que** le coût réel des travaux devrait approcher 6 millions d'euros, cela représenterait pour les 2000 foyers fiscaux de la commune une charge supplémentaire de 3000 euros par foyers.

**Considérant que** ces moyens financiers seraient plus opportunément investis en équipements structurants à caractère social, tels que crèches, centre culturel, etc... ;

**Considérant que** ce projet est l'amorce d'une spéculation immobilière certaine ;

**Considérant que** ce projet n'est d'aucune utilité publique.

### Action menée en faveur de :

**Nous agissons en qualité de citoyens responsables, investis dans la vie de leur commune, et nous demandons, à ce titre, à M. le commissaire enquêteur, que le projet de route Toga-Sainte Lucie, ne soit pas déclaré d'utilité publique.**